



**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET
D'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'ASA
D'IRRIGATION DU SUD GRESIVAUDAN**

AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

JUILLET 2021

E 21000085/38



SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	1
2. CONSIDERATIONS GENERALES	3
2.1. L'IRRIGATION A-T-ELLE SA PLACE DANS UNE ECONOMIE AGRICOLE DURABLE ?	3
2.2. QUELLE IRRIGATION ?.....	4
2.3. SUR LE PERIMETRE DE L'ASA DU SUD GRESIVAUDAN	4
2.4. CONCLUSION.....	5
3. ARGUMENTAIRE SUR LE FOND	6
4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	8

oOo

1.PREAMBULE

L'objet de l'enquête publique E21000085/38 tel qu'il est défini à l'article 1 de l'arrêté préfectoral N° 38-2021-06-10-00004 du 10 juin 2021 porte sur :

« **La demande d'extension du périmètre d'irrigation de l'ASA du Sud Grésivaudan** ».

L'ASA d'irrigation du Sud Grésivaudan est une Association Syndicale de propriétaires fonciers, fédérant les parcelles sur 7 communes, à des fins d'irrigation: St Antoine l'Abbaye, Saint Bonnet de Chavagne, Saint Lattier, Chatte, Saint Hilaire du Rosier, Montagne et La Sône.

En tant qu'établissement public, régi par l'ordonnance 2004-632 et son décret d'application 2006-504, cette association fonctionne en prélevant des redevances auprès de ses membres. Ces dernières lui permettent d'entretenir son réseau, d'honorer ses charges annuelles et de distribuer de l'eau sur son périmètre. Elle peut également bénéficier de subventions pour certains de ses projets.

D'une manière générale, la conjoncture agricole actuelle place les exploitants agricoles dans des situations souvent délicates et même parfois très difficiles: ils doivent faire preuve d'une adaptabilité constante afin de maintenir l'activité et sécuriser leurs revenus dans un contexte peu lisible compte tenu de la variabilité des prix de vente de leurs produits sur les marchés nationaux et internationaux.

L'ASA qui a débuté son activité au début des années 1980 par la création d'une première station de pompage sur la Commune de Saint Lattier avant de s'étendre progressivement vers le Nord dans les dix ans qui ont suivi, souhaite aujourd'hui agrandir son périmètre administratif afin d'être autorisée à raccorder de nouvelles parcelles à son réseau d'irrigation.

La substance du projet soumis à la consultation ne consiste pas en la nature des travaux d'extension du réseau sous pression mais **en l'opportunité d'étendre le périmètre administratif** de l'ASA et d'inclure de nouveaux membres dans les bénéficiaires de sa mission.

Le formalisme administratif adopté tend à se rapprocher du Code de l'Environnement dans ses prescriptions pour les enquêtes publiques dites « loi sur l'eau » mais l'ordonnance de 2004 bien que le conseiller, ne l'impose pas, puisqu'il ne s'agit pas d'une autorisation environnementale.

La publicité de l'enquête s'est néanmoins effectuée selon les textes en vigueur.

Si l'objet formel de l'enquête publique concerne l'extension du périmètre irrigué de l'ASA du Sud Grésivaudan, je considère pour ma part en tant que Commissaire Enquêteur que les travaux qui permettront de traduire cette extension de manière concrète (pose de conduite et construction d'ouvrages) sont indissociables du motif d'origine du projet et méritent de figurer parmi les points susceptibles d'être abordés au cours de cette Enquête.

De ce fait, les observations et remarques portant sur les conditions de réalisation de l'extension, loin d'être hors sujet, s'avèrent parfaitement recevables et s'inscrivent pleinement dans le cadre de cette Enquête Publique.

1. Les points négatifs de l'enquête

Malgré une publicité conforme à la réglementation, la participation du public s'est avérée relativement faible quantitativement.

Seulement trois personnes au total se sont déplacées aux permanences pour me rencontrer, s'informer et émettre des observations. Les 7 observations portées sur les registres papier ou dématérialisé portent sur diverses demandes de précision technique sans pour cela être défavorable au projet mis à l'enquête.

Cette faible participation peut cependant en partie s'expliquer par une excellente qualité d'information et de concertation dans les phases d'élaboration du projet précédant l'Enquête Publique notamment pendant la phase de concertation avec les propriétaires fonciers.

2. Les points positifs de l'enquête

Le dossier présenté par le pétitionnaire, s'est avéré proportionné aux enjeux et complet sur tous les plans spécifiques à l'opération. On y trouve en particulier une démonstration concluante des gains économiques apportés par l'opération étayée par une Analyse Coût/Bénéfice.

On peut également constater que ce dossier a été consulté plus de 350 fois par voie dématérialisée ce qui souligne l'importance croissante de ce mode d'information du public pendant la période d'ouverture d'une enquête publique en raison de la facilité d'accès qu'il procure aux citoyens désireux de prendre connaissance des caractéristiques du projet (sans ce précieux outil combien de personnes se seraient-elles déplacées en mairie pour consulter un dossier papier ?)

3. En résumé :

- L'enquête s'est déroulée de manière satisfaisante du point de vue de son organisation.
- Le seul point négatif relevé lors de cette enquête est la relativement faible participation du public en partie compensé par de très nombreuses visites pour information sur la plate-forme de dématérialisation.
- Le principal point positif à retenir est d'être parvenu à trouver une **solution durable** et admise par toutes les parties prenantes du territoire au problème posé par le déficit chronique des ressources en eau des bassins versants du périmètre irrigué de l'ASA Sud Grésivaudan.
- A la faveur de ce projet, on constate une convergence de vue et d'action assez remarquable entre les responsables agricoles locaux, les services de l'Etat qui ont en charge le respect des engagements de la France en matière de protection de l'environnement et les collectivités locales (Département de l'Isère et Région AURA) appelées à financer jusqu'à 50% du coût total de l'opération.

2. CONSIDERATIONS GENERALES

2.1. L'IRRIGATION A-T-ELLE SA PLACE DANS UNE ECONOMIE AGRICOLE DURABLE ?

La question de la pertinence environnementale du modèle agricole français actuel ne peut s'évaluer qu'à l'échelle planétaire. Ainsi ce qui ne se produit pas sur le sol français alors qu'il pourrait l'être doit nécessairement être importé et parfois de fort loin. Un bilan environnemental effectué à une échelle trop locale (notamment nationale) aboutit souvent à des conclusions erronées basées sur une appréciation trop partielle des véritables impacts environnementaux.

Un des outils pour échapper à ce biais est l'analyse du cycle de vie (ACV) qui considère l'ensemble de la filière de production agricole depuis la consommation de matière première (semences, intrants, carburants, etc...) jusqu'à l'arrivée, après transport, du produit dans le panier de la ménagère. On s'aperçoit alors que maintenir des productions agricoles diversifiées sur l'ensemble des territoires constitue souvent une démarche plus bénéfique pour l'environnement global de la planète en limitant de nombreux impacts délocalisés.

On sait par ailleurs que les consommateurs sont légitimement de plus en plus en demande de denrées provenant de « circuits courts » d'approvisionnement en particulier dans le domaine des produits frais.

De ces deux points il résulte que l'intérêt général bien compris passe par la pérennisation des cultures actuelles sur les territoires qui les accueillent depuis des générations. Pour atteindre cet objectif dans un contexte général marqué par le changement climatique, l'irrigation des parcelles constitue un des outils mis à la disposition des exploitants agricoles.

Si l'on prend, à titre d'exemple, le cas de la production de noix, la France produit aujourd'hui largement plus que ce qu'elle consomme rendant le besoin d'importation négligeable. Mais une telle situation pourrait rapidement évoluer si la production française venait à décroître sous l'effet du changement climatique. Les circuits de distribution devraient alors se tourner vers le premier et principal exportateur mondial: les Etats Unis et plus précisément l'état de Californie.

Les terroirs français producteurs de noix se limitent aujourd'hui au Dauphiné et au Sud-Ouest ; ces deux régions sont notablement touchées par des déficits hydriques chroniques qui se manifestent particulièrement en période estivale. Sans irrigation, ce type de culture ne pourra perdurer dans les prochaines années.

En conclusion l'irrigation permet de maintenir certaines productions locales telle que celle de la noix de qualité avec un intérêt non seulement socio-économique mais également environnemental quand on le considère à l'échelle mondiale en considérant les impacts cumulés d'une filière de production.

2.2. QUELLE IRRIGATION ?

Il existe actuellement d'importantes marges de progression dans le domaine de l'optimisation de l'irrigation en vue de diminuer les volumes d'eau prélevés en s'appuyant notamment sur les technologies numériques, les outils de cartographie aérienne voir satellitaire, etc.

L'objectif premier est d'apporter à la plante la bonne dose d'eau au bon moment et au bon endroit. Il faut par ailleurs agir pour la sécurisation de l'eau autour de projets de territoire ayant une vocation multi-usage.

Parmi les différents usages et besoins en eau prioritaires, il est nécessaire d'allouer une partie des ressources aux cultures dont les objectifs de commercialisation ou de qualité nécessitent un approvisionnement en eau régulier. Pour ce type de culture, les projets d'irrigation doivent évoluer en priorité pour améliorer la gestion quantitative de l'eau en adoptant des technologies et des approches de plus en plus spécifiques et pointues dont notamment les bilans hydriques sols-plantes.

En France, dans les territoires agricoles qui demeurent performants, l'évolution technique a progressé et progresse encore tout comme la formation qui va de pair avec l'appui des différents organismes conseillers (chambres d'agriculture notamment). On peut imaginer que dans un futur pas si lointain, tous les agriculteurs puissent déclencher l'irrigation de leurs parcelles à distance au moyen d'une simple application sur téléphone portable en ayant pris en compte au préalable tout un ensemble d'informations relatives aux sols, au climat et aux cultures.

Être efficient et économe en eau via le pilotage de l'irrigation, un matériel performant ou le choix de variétés ou de cultures plus adaptées est important mais, il faut aussi prendre conscience de ce qui se passe dans le sol avec une approche agronomique. En effet, le sol constitue un réservoir d'eau qui peut être augmenté uniquement avec des apports de matière organique. En améliorant la réserve utile du sol, on pourra espacer les tours d'eau par exemple. Le sol est un patrimoine agricole qu'il faut toujours prendre en compte dans la discussion des économies en eau. L'évolution récente des pratiques en matière de travail des sols (binage systématique, permaculture, utilisation experte des adventives, etc) permet de concilier une meilleure capacité de rétention d'eau du sol tout en augmentant la biodiversité.

2.3. SUR LE PERIMETRE DE L'ASA DU SUD GRESIVAUDAN

Du point de vue agricole, cette région est probablement la plus active du département de l'Isère en terme de densité, de nombre d'exploitation ainsi que de part de la surface cultivée. Le relief très vallonné de ce territoire ne se prête pourtant que fort peu au développement de grandes cultures céréalières ce qui a conduit au maintien d'une grande diversité de productions agricoles, la plupart en partie grâce à la mise en place de l'irrigation.

On peut actuellement constater la coexistence de cultures anciennes qui ont aujourd'hui presque disparu comme le tabac, avec d'autres productions encore très présentes mais en régression comme le maïs alors que l'arboriculture de la noix demeure largement prédominante sur le territoire, associée à un grand nombre d'autres activités telles que le maraichage, la production d'herbe et d'oléagineux, le chêne truffier ainsi que tous types d'élevage.

Cette remarquable diversité ressort clairement des études économiques menées à l'occasion du projet de l'ASA avec le recensement de non moins de 16 types de cultures parmi les utilisateurs du réseau d'irrigation ce qui signifie qu'à de rares exceptions près, ces cultures parfois anciennes et bien implantées sur le territoire, sont demandeuses en eau.

Si le projet porté par l'ASA est principalement sous-tendu par l'objectif d'une notable amélioration de la gestion quantitative de la ressource, les aspects qualitatifs ne doivent pas être complètement négligés. Ainsi le passage au « Tout Isère » s'il résout le problème des prélèvements dans les cours d'eau déficitaires de ce territoire, entrainera nécessairement une adaptation du matériel d'arrosage de certains irrigants pour supporter des concentrations en matière en suspension bien supérieures à celles qu'ils connaissaient auparavant (ajout d'un étage de filtration ou passage pour certaines parcelles du goutte à goutte à l'aspersion qui n'est pas forcément un gage d'économie d'eau).

2.4. CONCLUSION

Que ce soit à l'échelle mondiale ou nationale, l'irrigation, selon son objectif, son mode de gestion ou de fonctionnement peut, ou pas, se concilier avec une démarche de développement durable.

Dans ce domaine deux modèles s'affrontent :

- Un modèle de type industriel et intensif qui ne tient pas compte des caractéristiques climatiques et pédologiques des territoires en utilisant l'irrigation pour compenser un choix d'assolements fréquemment inadéquats. Cette orientation peut respectueuse de la réalité des terroirs induit notamment de forts déséquilibres dans la gestion des ressources en eau et s'accompagne le plus souvent de pollutions (pesticides, azote) et de recul de la biodiversité. Son coût environnemental global est élevé et n'est généralement pas en mesure d'assurer un développement durable du territoire.
- Un modèle au service du territoire qui met à la disposition des exploitants une sécurité d'approvisionnement en eau de manière à pérenniser des productions initialement adaptées au terroir et ce, quelques soient les circonstances et les aléas climatiques. Cette démarche, plus économe des ressources, garantit la viabilité des exploitations agricoles avec de nombreux bénéfices sociaux induits et finalement peu d'impact environnemental. Ses retombées positives sont alors nombreuses pour le territoire.

Le projet d'extension de l'ASA du Sud Grésivaudan me semble appartenir à la deuxième catégorie en raison du nature des productions agricoles qui caractérisent le territoire mais de manière plus fondamentale en raison de l'état d'esprit des responsables de l'ASA et de ses adhérents.

Historiquement, cette communauté professionnelle fortement enracinée dans son terroir a toujours cherché à s'adapter aux aléas de toute sorte en réinventant ses modes de production au fil des nouvelles contraintes et opportunités, à l'opposé d'une approche simpliste et dogmatique.

Le projet mis à l'enquête concilie clairement la sécurisation durable de l'activité agricole avec la préservation des ressources en eau locales.

3. ARGUMENTAIRE SUR LE FOND

A l'issue de cette Enquête Publique et après examen approfondi du projet d'extension de l'ASA du Sud Grésivaudan, le bilan entre les bénéfices à moyen et long terme liés à l'arrêt des prélèvements d'eau dans des ressources superficielles et souterraines déficitaires à hauteur de **439 000 m³/an** et les impacts environnementaux en phase travaux, me semble ici s'avérer largement positif.

De même que la consultation des propriétaires qui l'avait précédée, l'enquête publique n'a pas révélé d'opposition manifeste à ce projet dont les bases sont solides (Analyse coût bénéfice favorable) et les principes de conception tout à fait conformes aux orientations de gestion des ressources en eau des bassins versant concernés.

En effet, de par son extension géographique, le projet d'extension de l'ASA du Sud Grésivaudan s'inscrit de manière exemplaire dans un cadre territorial de reconquête de la qualité environnementale des cours d'eau affluents de la rive droite de l'Isère aval pour plusieurs raisons.

- La suppression des prélèvements d'eau superficiels autrefois très pénalisants durant la période estivale va permettre aux milieux aquatiques de retrouver des conditions biologiques satisfaisantes tout au long de l'année.
- La suppression des prélèvements d'eau par forage dans les nappes profondes (notamment celle de la Molasse du Bas-Dauphiné) et superficielles va contribuer à accélérer la reconstitution de réserves de régulation en eau souterraines qui viennent soutenir les débits d'étiage des cours d'eau de surface amplifiant les gains enregistrés au niveau du premier point.
- La concertation en amont avec les propriétaires riverains concernés par le projet a porté ses fruits en conciliant les impératifs de pérennisation des cultures avec celui de restauration des milieux aquatiques.
- L'utilité publique du projet au regard des gains majeurs attendus en matière de protection des ressources en eau et des fonctionnalités écologiques ainsi que de la préservation des enjeux agricoles locaux a été clairement démontrée dans la notice d'information.
- Le financement de l'opération est transparent et, grâce à un taux de subvention favorable, supportable par l'association sans recourir à des mesures de tarification trop lourdes.

Par principe un projet de suppression des prélèvements directs dans les cours d'eau déficitaires ne peut pas présenter d'impacts négatifs autres que temporaires. Les points négatifs du projet sont donc potentiellement très limités et gérables en phase de réalisation.

En contrepartie, les agriculteurs bénéficiant de l'extension du réseau de l'ASA vont pouvoir très notablement sécuriser leurs productions en cas de phénomène climatique défavorable

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'ASA D'IRRIGATION DU SUD GRESIVAUDAN

pour deux raisons :

- La ressource provenant de l'Isère ne peut faire défaut compte tenu des caractéristiques hydrologiques de ce cours d'eau.
- Le prélèvement de l'ASA du Sud Grésivaudan ne sera pas soumis à des restrictions en cas de sécheresse.

On notera enfin que l'ASA a prévu d'améliorer notablement son bilan énergétique global grâce au redimensionnement des conduites maîtresses du réseau avec pour effet de réduire les pertes de charge hydraulique et par conséquent la consommation électrique des pompes pour un même volume distribué aux irrigants. Cet investissement favorisera l'équilibre économique du budget d'exploitation de l'ASA tout en bénéficiant aux économies d'énergies.

En définitive, le seul point méritant une attention particulière concerne la réalisation pratique du projet et en particulier sa phase chantier. Comme l'on souligné certains participants à l'enquête publique, le passage des conduites dans les parcelles devra s'effectuer de manière anticipée et concertée au stade des études d'exécution. Cette anticipation des contraintes de chantier concerne notamment la présence de réseaux individuels dont il faudra tenir compte dans l'implantation définitive des canalisations ainsi que la préservation des arbres existants.

Cette démarche de mise au point fine du tracé final des canalisations a cependant tout intérêt à s'appuyer sur les connaissances et les expériences des riverains qui, d'après les quelques échanges que j'ai pu avoir avec eux, apporteront volontiers leur concours à la Maîtrise d'Ouvrage au moment de la phase de préparation des chantiers. Cette approche sera également soutenue par la Maîtrise d'Ouvrage qui envisage notamment des point d'échange sectorisés, permettant de limiter dans toute la mesure du possible des surcoûts et des retards d'exécution liés aux imprévus ainsi que des dommages au patrimoine existant.

De manière plus ponctuelle, le changement de qualité d'eau de la ressource par le passage au « Tout Isère » nécessitera une adaptation de la part de certains irrigants avec comme corolaire probable une augmentation modérée des consommations sur certaines parcelles en raison du remplacement de dispositifs en « goutte à goutte » par des asperseurs. Il n'est cependant pas prévu d'aide particulière pour accompagner financièrement et faciliter cette transition comme cela se pratique dans certains autres syndicats d'irrigation.

4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'issue de l'enquête publique menée par mes soins et au vu des commentaires énumérés ci-avant où les points positifs (préservation conjointe à long terme de la ressource en eau et de l'agriculture locale) l'emportent très largement sur quelques points négatifs par ailleurs perfectibles.

Ayant vérifié le respect de la procédure d'extension et son enquête

- Le cadre réglementaire concernant l'extension de l'ASA du Sud Grésivaudan a été respecté
- L'information par l'ASA avisant de l'enquête a été pertinente et bien relayée par les mairies
- Le public a eu toutes les facilités pour consulter le dossier téléchargeable en ligne et s'exprimer, y compris par voie électronique via la mise en place d'un registre dématérialisé

Constatant la forte adhésion au projet issue des consultations préalables des adhérents actuels et futurs

Estimant que les résultats de l'enquête confortent ceux des consultations

Vu que l'ensemble des adhérents de l'ASA vont profiter de travaux, de création, de modernisation et substitution bénéficiant d'un fort niveau de subventions

Vu que plus largement pour le territoire l'environnement naturel et la vie locale le projet d'extension/modernisation est d'intérêt général car :

- Il contribuera à pérenniser une agriculture labellisée et structurée, pilier de la vie économique du territoire; attendu et concerté avec les acteurs locaux,
- il répond aux critères environnementaux européens et régionaux, notamment pour ce qui concerne la préservation de la ressource en eau.

J'émet donc pour ma part un **AVIS FAVORABLE** au projet d'extension du périmètre irrigué de l'ASA du Sud Grésivaudan avec les recommandations suivantes :

- Réaliser les travaux en étroite concertation avec les propriétaires riverains et les exploitants de manière à minimiser les dommages aux cultures et infrastructures existantes au voisinage des futures conduites.
- Consulter le SDIS dont l'avis devra être pris en compte afin d'orienter les choix des collectivités locales pour maintenir ou remplacer le forage de l'ancienne ASA des Espinasses.

Ceci clos mon enquête.

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'ASA
D'IRRIGATION DU SUD GRESIVAUDAN

Grenoble le 27 Juillet 2021

Thierry MONIER

Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Monier', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.